



EXPOSITION PRIVÉE

L I R O N E

Jeudi 9 Novembre – Dimanche 12 Novembre 2017
(de 10h à 20h)

Le Loft

9, Avenue Hoche 75008 Paris

Vernissage : Jeudi 9 Novembre 2017, 18 heures

**DÉFISCALISEZ
VOS ACQUISITIONS D'ŒUVRES D'ART**

Le placement dans l'art est sans doute celui qui procure le plus d'avantages fiscaux

« **Espace Fine' Art** » vous permet de faire d'importantes économies d'impôts, tout en investissant dans des oeuvres d'art !

Chefs d'entreprises, professions libérales, particuliers, profitez de nos solutions fiscales, tout en vous faisant plaisir ...

Une entreprise qui investit dans l'art peut effectuer des déductions fiscales sur le résultat de l'exercice, l'année de l'acquisition, ainsi que sur les quatre années suivantes, par fraction égales à 20% par an du montant de l'investissement.

La déduction est ainsi égale à 100% de l'acquisition (article 238 bis AB du code général des impôts).

Pour les professions libérales, travailleurs indépendants, commerçants ... adoptez le leasing :

Le leasing permet une économie de la charge fiscale et sociale, également très importante. Les loyers sont déductibles du résultat imposable. Ils réduisent consécutivement les charges sociales, calculées sur le résultat, puis diminuent de la même façon les impôts.

Par ailleurs, en fin de contrat de location, l'option d'achat est libre et permet notamment à l'entreprise de s'approprier l'œuvre pour une valeur résiduelle.

Exemple : Pour un investissement de 20 000 € :

Préservez votre trésorerie, et payez à la place 36 loyers de 655 €, soit un total de 7 860 € par an, pendant 3 ans.

- **L'économie de charges sociales** annuelle = 7 860 € x 40 % (taux moyen applicable sur le BIC/BNC) = **3 140 €**.

- **L'économie d'impôt sur le revenu (IR) :**

• Montant de l'impôt (IR), avant déduction : pour un BIC ou BNC = 50 000 € : IR = 9 350 € *

• Montant de l'impôt (IR), après déduction : pour un BIC ou BNC = 50 000 € - 3 140 € (charges sociales) - 7 860 € (loyer annuel) = 39 000 € : IR = 6 050 € *, soit une réduction d'impôt de **3 300 €**.

Total réductions fiscale & sociale : 3300 € + 3140 € = 6 440 € x 3 ans = 19 320 € ...

*Exemple pour un professionnel avec 1 part, soumis au régime du BIC ou BNC, et adhérent à une association agréée (barème 2017). Montant calculé à l'aide du simulateur des impôts.

Avec «EspaceFine'Art», des solutions simples et très avantageuses. Ne vous privez pas !

LIRONE

New-York Night Blue

Technique mixte photo 3D sur verre acrylique

Exposition

9–12 Novembre 2017

Vernissage le jeudi 9 Novembre, de 18h à 22h



Le Loft

9, Avenue Hoche 75008 Paris

www.espacefineart.com | espacefineart@gmail.com

Tél : +33 (0)9 50 70 24 42 | Tél : +33 (0)6 20 42 69 95



www.espacefineart.com | espacefineart@gmail.com
Tél : +33 (0)9 50 70 24 42 | Tél : +33 (0)6 20 42 69 95